



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 9 DECEMBRE 2014  
A 19H00

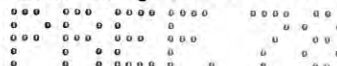
Le 9 décembre 2014, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des dix-huit communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 décembre 2014 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Secrétaire de séance :** M. François-Xavier BELLAMY.

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAUT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :** M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Patricia GISLE, M. Arnaud HOURDIN, Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER et Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

**2014.12.01 : Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du Comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.**

- 1) *de procéder au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé(e) à siéger au sein du Comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de la Chevreuse ;*
- 2) *d'élire Mme Nathalie Therre représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Parc Naturel de la Haute Vallée de la Chevreuse.*

*Présents : 51*

*Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**2014.12.02 : Décision Modificative n°3.**

- 1) *d'adopter la Décision Modificative n°3 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*Présents : 51*

*Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération est adopté à la majorité (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**2014.12.03 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement.**

- 1) *d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1er janvier 2015 dans les limites ci-dessous :*

- *chapitre 20 : 89 000 €*
- *chapitre 204 : 447 000 €*
- *chapitre 21 : 543 000 €*
- *chapitre 23 : 37 000 €*

*Présents : 51*

*Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**2014.12.04 : Attribution de compensation provisoire pour les communes de Bougival, Châteaufort, La Celle Saint-Cloud et du Chesnay.**

- 1) *d'autoriser le versement des sommes suivantes au titre de l'attribution de compensation provisoire 2015 :*

- *419 000 € pour Châteaufort,*
- *2 277 700 € pour Bougival,*
- *5 032 500 € pour La Celle Saint-Cloud,*
- *10 481 000 € pour Le Chesnay ;*





nature 6531 : « Indemnités des élus », fonction 020 : « Administration générale ».

Présents : **51**

Suffrages exprimés : **57** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à la majorité absolue (1 voix contre de M. François SIMÉONI).

**2014.12.08 : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle.**

- 1) d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne ;
- 3) d'inscrire les crédits correspondants au Budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Présents : **51**

Suffrages exprimés : **57** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.09 : Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.**

- 1) d'adhérer au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 ;
- 2) d'approuver les taux et prestations négociés pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne dans le cadre du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire ;
- 3) que le Contrat couvre les risques d'accident de service et de maladies professionnelles pour les agents relevant du régime de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le taux étant fixé à 0.99% de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) ;
- 4) que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.08% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- 5) que la communauté d'agglomération puisse quitter le Contrat Groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois ;

uu 0000    uuuu 0000    0000    0000  
u u    u    u    u    u    u    u    u    u    u  
uu    u    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu  
uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu

uuuu    s    uu    uu    uu    uu    uu    uu  
uuuu    u    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu  
uuuu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu  
uuuu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu    uu

- 6) que le Président, ou son représentant, signe le bulletin d'adhésion, ainsi que la dite convention à intervenir dans le cadre du Contrat Groupe, et tout autre document s'y rapportant ;
- 7) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération au chapitre : 012 « Charges de personnel et frais assimilés », nature : 6455 « Cotisations pour assurance du personnel », fonction : 020 « Administration générale ».

Présents : **52**

Suffrages exprimés : **58** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.10 : Engagement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet ».**

- 1) de valider le programme d'actions proposé en annexe de la présente délibération et de répondre à l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) d'inscrire les dépenses au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.11 : Retirée**

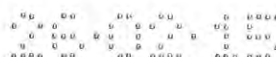
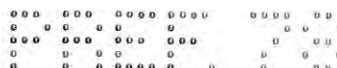
**2014.12.12 : Nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) pour trois quartiers de la commune d'Elancourt.**

- 1) d'approuver les termes des nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) pour trois quartiers de la commune d'Elancourt.

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.





- une franchise de 480 litres par semaine hors déchets recyclables et verre,
  - gratuité des prestations de gestion des déchets recyclables, du verre et des déchets végétaux dans la limite de 2 bacs de 240 litres et de 3 sacs de 100 litres ;
- 2) d'approuver l'évolution de la tarification pour les halles et les marchés versaillais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, selon les modalités d'application suivantes :
- a. pour les abonnés :
- du marché alimentaire de Notre Dame :
    - sous les pavillons (6 jours par semaine) :  
3,73€/m<sup>2</sup>/mois,
    - sur les carrés (3 jours par semaine) :  
1,86€/m<sup>2</sup>/mois,
  - des marchés de quartier :
    - marché Saint-Louis et Debussy (1 jour par semaine) :  
0,65€/m<sup>2</sup>/mois,
    - marché de Porchefontaine :  
2 jours par semaine : 1,26€/m<sup>2</sup>/mois,  
1 jour par semaine : 0,63€/m<sup>2</sup>/mois ;
- b. pour les volants, sauf artisans et prestataires de service :
- en mètre linéaire de 2 mètres de profondeur :  
0,32€/m<sup>2</sup>/mois,
  - en mètre linéaire de 2,50 mètres de profondeur :  
0,37€/m<sup>2</sup>/mois,
  - en mètre linéaire de 3 mètres de profondeur :  
0,43€/m<sup>2</sup>/mois ;
- 3) d'approuver l'augmentation de la tarification de la redevance spéciale pour la collecte des déchets en Points d'Apports Volontaires (PAV) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les modalités d'application suivantes :
- un tarif au litre de 0.030€/litre,
  - une franchise de 480 litres par semaine hors déchets recyclables et verre,
  - la gratuité des prestations de gestion des déchets recyclables et du verre ;
- 4) d'inscrire les crédits ultérieurement au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 70 : « produits des services, du domaine », nature 70612 : « redevance spéciale d'enlèvement des ordures », fonction 812 : « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

00 000 0000 0001 000 0  
 000 000 000 000 000  
 0 0 0000 0 0 00

00 00 00 00 00 00  
 00 00 00 00 00 00  
 00 00 00 00 00 00

*Présents : 53  
Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)  
Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**2014.12.21 : Convention de partenariat conclue entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines dans le cadre de l'accompagnement de la création, de la reprise et de la jeune entreprise.**

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent.*

*Présents : 53  
Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)  
Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**2014.12.22 : Convention de partenariat conclue entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Réseau Entreprendre Yvelines dans le cadre du soutien à la création et au développement des entreprises.**

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Réseau Entreprendre Yvelines ;*
- 2) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent ;*
- 3) *d'imputer la subvention sur les crédits inscrits au budget 2015 et suivants de la communauté d'agglomération, chapitre 65 : « autres charges de gestion », 6574 : « subvention aux organismes de droit privé », fonction 90 : « interventions économiques ».*

*Présents : 53  
Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)  
Le projet de délibération est adopté à la majorité absolue (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**2014.12.23 : Attribution d'une subvention à l'association Le Vivant et la Ville.**

- 1) *d'approuver le maintien de la collaboration entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et l'association « le Vivant et la Ville » ;*
- 2) *d'accorder une subvention de fonctionnement de dix mille euros à ladite association pendant douze mois, pour soutenir les activités de la grappe d'entreprises en 2015 ;*





Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.26 : Demande de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas.**

- 1) d'approuver la création d'un service régulier local de transport ;
- 2) de solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) la délégation de compétence pour l'organisation de ce service régulier local de transport ;
- 3) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de compétence à intervenir entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en tant qu'autorité organisatrice de proximité, ainsi que tous documents afférents au présent projet ;
- 4) d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) toute subvention pour le fonctionnement de ce service régulier local de transport ;
- 5) d'inscrire les crédits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6247 « transports collectifs », fonction 815 : « transports urbains ».

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.27 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative à la réalisation d'une étude de faisabilité de l'assainissement de la Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » Satory Ouest.**

- 1) d'approuver les termes du projet de convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative à la réalisation d'une étude de faisabilité de l'assainissement de la Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » Satory Ouest ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents ;
- 3) d'imputer la contribution au budget de 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 617 : « Etudes et recherches », fonction 824 : « Aménagement ».

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.28 : Convention particulière conclue entre l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition d'un logiciel de systèmes d'information géographique (SIG) à destination des étudiants.**

- 1) d'approuver le projet de convention de participation financière conclu entre l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition d'un logiciel de Systèmes d'Information Géographique (SIG) à destination des étudiants ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention et ses actes afférents ;
- 3) d'inscrire les crédits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », nature 204181 « biens mobiliers, matériels et études », fonction 8241 « autres opérations d'aménagement urbain ».

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.29 : Adoption du règlement d'octroi des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux.**

- 1) d'adopter le règlement joint à la présente délibération.

Présents : **51**

Suffrages exprimés : **56** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à la majorité absolue (1 voix contre de M. François SIMÉONI).

**2014.12.30 : Avenant n°1 à la convention de partenariat conclue entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP).**

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les deux exemplaires de l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à **0,065 €** par habitant de Versailles Grand Parc résidant dans l'Essonne (soit sur la

00 00 00 00 00 00 00 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0000 00 00 0000 0000 00

commune de Bièvres) à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91) ;

- 3) d'inscrire ultérieurement les crédits au budget de la collectivité – chapitre 65 « autres charges de gestion courante », nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 70 « services communs ».

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014.12.31 : Révision du décret de création de l'Établissement public foncier (EPF) d'Île-de-France.**

- 1) de se positionner défavorablement au projet de décret du 20 octobre 2014 portant dissolution des Établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines à compter du 31 décembre 2015 et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Île-de-France ;
- 2) qu'une ampliation de la présente délibération soit transmise à :
  - ✓ Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France,
  - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
  - ✓ la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA),
  - ✓ la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

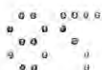
Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60 – 1 abstention = 59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité (1 abstention de M. Daniel GUERSON).

**2014.12.32 : Délégation de compétences au Bureau.**

- 1) en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, de déléguer au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc les délégations de compétences ci-dessus énoncées ;
- 2) d'autoriser que ces nouvelles délégations de compétences viennent s'ajouter aux compétences déjà déléguées au Bureau lors des séances du Conseil communautaire en date du 10 avril et 23 juin 2014, par délibérations n°2014-04-06 et n°2014-06-07, à savoir :
  - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - signer les conventions d'occupation temporaire nécessaires à l'exercice des compétences ;
  - signer les conventions relatives aux points d'apport volontaires (PAV) ;
  - signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants ;



- désigner les représentants de Versailles Grand Parc à la commission d'appel d'offres des dits groupements ;
- donner un avis sur les demandes de subvention formulées par les communes membres auprès de l'Union européenne, l'Etat, des autres collectivités territoriales ou tout autre organisme, lorsque cet avis est requis par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;
- autoriser le dépôt de marques ;
- prendre toute décision concernant l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes pour le soutien aux investissements 2013 ;
- prendre toute décision concernant l'attribution de fonds de concours éventuels à La Celle Saint-Cloud et Bougival dans le cadre de la mise en place de la vidéo-protection ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;
- signer toute convention de gestion des fonds d'aide dans le cadre du programme Habiter mieux ;
- attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur général adjoint ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ;
- octroyer des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux ;
- solliciter des subventions ;
- autoriser la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats jugés « spéciaux ».

Présents : **53**

Suffrages exprimés : **60 - 1 abstention = 59** (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération est adopté à la majorité absolue (1 voix contre de M. François SIMÉONI et 1 abstention de M. Michel CROUZAT).

Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services



00 2005 0000 0720 000 000  
A 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0000 0 00 00 00 00  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0